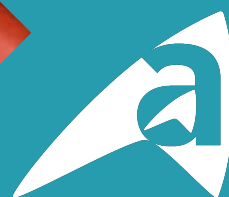


Économie et vision syndicale de l'Agriculture en Vaucluse

Matignon
20/09/2023



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAUCLUSE





Sommaire

- Chiffres clés *page 1*
 - L'activité agricole *page 2*
 - Part des cultures dans la SAU *page 3*
 - L'emploi agricole *page 4*
 - Les grandes questions *page 6*
- Coordonnées



Chiffres clés du Vaucluse



5 210 exploitations agricoles
le département rassemble 27%
des exploitations de la région
dont près de 60 % spécialisées en
vins ou fruits.

115 000 ha de surfaces agricoles
soit 32% de Vaucluse et 4% de la
région PACA

21 ha de SAU moyenne
pour 32 ha de moyenne régionale
qui s'explique par des
spécialisations à forte valeur
ajoutée.

L'AGRICULTURE DE VAUCLUSE, INNOVANTE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

32 300 ha irrigables
soit 32% de la SAU productive du
département

22 760 ha d'agriculture biologique
soit un cinquième des surfaces
agricoles et 1er département de
PACA en surface viticole bio
avec 596 exploitations.

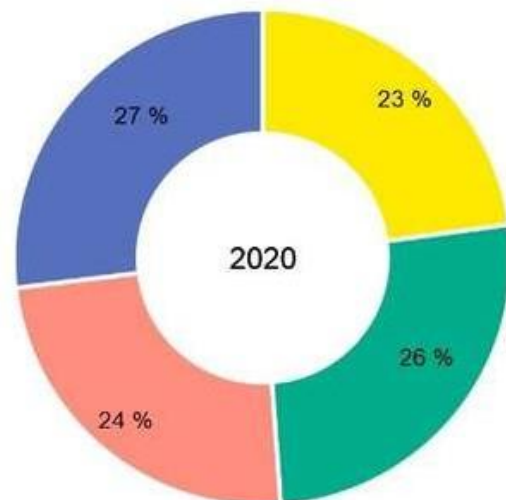
64 % des exploitations sous
signes officiels de qualité
37% pratiquent les circuits
courts.



L'activité agricole

L'activité agricole du département du Vaucluse occupe la première place régionale avec **12 700 emplois** et plus d'**un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel** (source DRAAF).

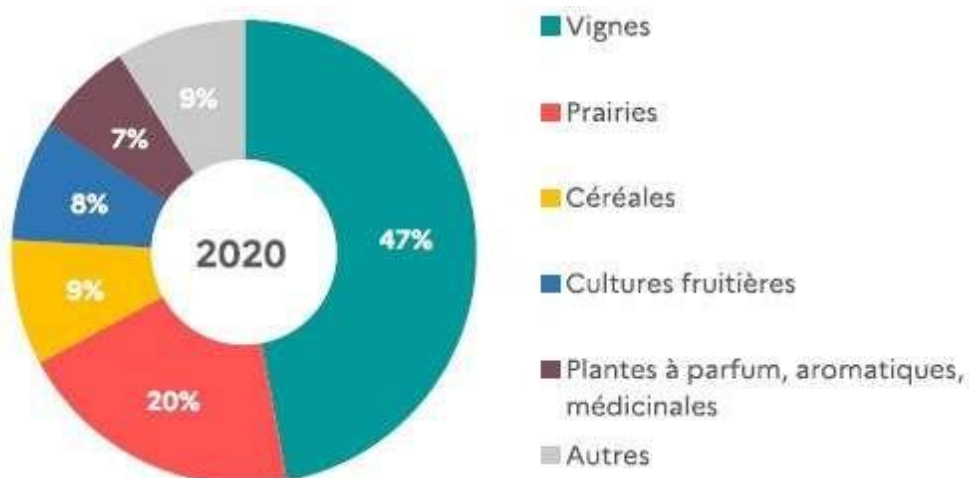
Le tissu d'entreprises recouvre un large spectre de situations : de la petite exploitation agricole traditionnelle à la PME viticole exportatrice.



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes

source : Agreste – recensements agricoles 2010-202

RÉPARTITION DES SURFACES PAR CULTURE



Part des cultures dans la SAU

en hectares		2010	2020	Évolution 2020 / 2010	Part dans les surfaces régionales
Ensemble de la SAU		111 218	112 888	2%	18%
Dont :	céréales	19 254	9 295	-52%	15%
	oléagineux	3 259	2 713	-17%	28%
	protéagineux et légumes secs pour leur graine	416	941	126%	30%
	plantes à fibres et plantes industrielles diverses	490	52	-89%	21%
	plantes à parfum, aromatiques, médicinales	4 318	7 234	68%	28%
	pommes de terre	215	332	54%	35%
	légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	3 746	3 909	4%	30%
	fourrages annuels ¹	287	1 564	445%	14%
	prairies ²	11 954	21 370	79%	6%
	fleurs et plantes ornementales	154	82	-47%	8%
	vignes	50 929	50 165	-1%	54%
	cultures fruitières	9 253	8 912	-4%	29%

1. Maïs fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères annuelles pures (hors luzerne) ou en mélange (y compris avec des céréales).

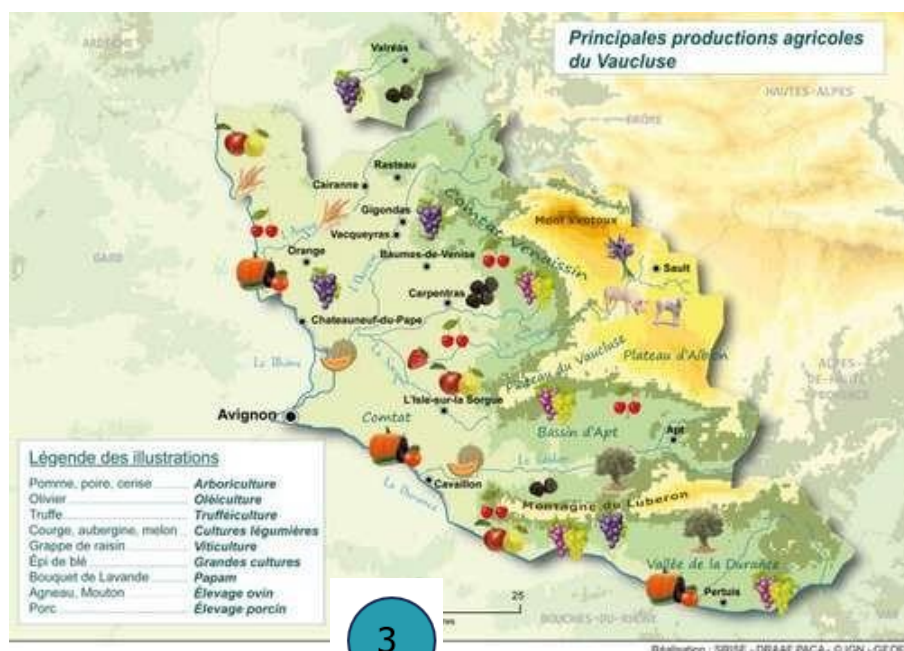
2. Prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés (uniquement en 2020).

Les surfaces agricoles recouvrent un tiers du territoire et sont particulièrement orientées vers la **production viticole et la production de fruits**, principales sources de richesse du département.

Ainsi, le département du Vaucluse est le **1er producteur national de cerises, de raisin de table ou encore d'huile essentielle de lavande**.

Il est aussi le **2ème producteur de pommes** et le **3ème producteur de vin d'appellation** ainsi que **d'huile essentielle de lavandin**.

Ces cultures qui sont représentatives de notre département sont également les plus touchées par des problématiques règlementaires et climatiques.



L'emploi

En 2022, le Vaucluse est le **premier département** de la région PACA à **employer** des salariés dans l'année avec **28 314 salariés**. Il est également le premier département en **nombre d'ETP** (équivalents temps plein) : **9 809 salariés**. La part des **femmes** est de **31% des salariés** et les **moins de 30 ans représentent 31% des salariés** dans le Vaucluse.

La masse salariale dégagée est également la première au niveau régional avec **250 millions d'euros**.



L'AGRICULTURE, UN SECTEUR PHARE DE L'ÉCONOMIE

Le chiffre d'affaires de la production agricole du département est estimé à **1 106 millions d'euros en 2018** (33 % de la valeur de Paca).

Les vins constituent la première source de chiffre d'affaires agricole avec près de 48% de la valeur agricole départementale. Les fruits sont la deuxième orientation en valeur avec 30 % du chiffre d'affaires agricole.

L'enseignement agricole contribue au développement des pratiques agro-écologiques en formant chaque année **2 940 élèves et 685 apprentis** dans le département.

LE TRAVAIL SAISONNIER

30 % en PACA, c'est la part d'entreprises qui ont employé des saisonniers en 2022.

Pour près de la moitié des petites entreprises (moins de deux ETP salariés), **les contrats saisonniers** sont les seuls contrats conclus. Elles se distinguent nettement des autres entreprises.

Le Vaucluse était par exemple, le premier département de la région PACA en termes d'embauche en CDD (saisonniers) avec **35 887 contrats en 2022**.



LES DIFFICULTÉS À L'EMBAUCHE

D'après l'enquête nationale datant de juillet 2023 de l'Observatoire Emploi Formation de la production agricole, au niveau régional :

L'une des premières raisons s'explique par le manque cruel de candidat.

83%

Des employeurs de la région ont été confrontés à des difficultés de recrutement des travailleurs saisonniers (36% à chaque saison) (64% en France).





Les grandes questions

La question des Produits Phytosanitaires

Dans la lettre du CGAAER est paru le rapport de mission interministérielle de conseil n°20070, sous-titré : Évaluation des actions financières du programme Ecophyto.

La France et le Luxembourg sont les 2 seuls pays européens à avoir choisi la réduction de la consommation des produits phytopharmaceutiques (PPP) comme moyen de réduire les risques tandis que les autres se concentrent sur la réduction des risques, en changeant d'indicateurs. En fixant des objectifs « ambitieux » mais « irréalistes » la France joue seule et s'est dotée d'un plan de communication diabolisant les PPP. Cela a contribué à dégrader l'image de l'ensemble de la profession agricole avec une demande explicite de produits non traités et une demande implicite de fruits d'apparence irréprochable et bon marché dans les rayons des magasins.

Le Danemark qui a changé son indicateur de réduction des risques, constate ainsi que la suppression des molécules les plus à risques conduit à utiliser des produits certes moins agressifs mais aussi moins efficaces et nécessitant par conséquent plus de passages et des quantités épandues plus importantes... Et qui dit plus de passages dit également plus d'énergie fossile à ce jour.

Dans beaucoup de cas, le choix du recours à la molécule chimique autorisée permet d'optimiser le temps passé et le coût et donc assure une double performance économique et sociale. Localement c'est souvent le climat qui arbitre. Les avantages économiques et sociaux de l'usage des PPP constituent la principale raison de leur usage "ce qui n'est pas assez pris en considération dans le plan Ecophyto".

Pour finir les auteurs de ce rapport (CGEDD, IGF, CGAAER 2021), sorti en 2023, estiment que la cible du plan devrait être reformulée et viser la diminution des risques et non pas des quantités.

La signature de l'arrêté dérogatoire qui aurait permis de traiter les noctuelles sur tomates est arrivé huit jours **trop tard**, alors même que les modèles du SRAL donnaient la date limite de traitement. Huit jours, c'est la différence entre gagner et perdre, entre récolter et vendre et récolter et jeter, entre réussir sa campagne et perdre son temps, son argent et sa motivation ! **Huit jours, c'est la différence entre récolter sa lavande ou ses pois chiches et n'avoir plus rien à récolter.**

L'entêtement à vouloir faire disparaître des molécules à tout prix pour être plus vertueux (que quoi ? que qui ?) ramène l'agriculture française à des périodes sans solution. Dans le passé, les pertes de récoltes entraînaient la famine, aujourd'hui elles entraînent la dépendance de la France aux marchés extérieurs, souvent moins vertueux que nous.

Elles entraînent aussi des dépôts de bilan et des arrêts définitifs d'exploitation.

Jusqu'à présent, les PGE et les différentes aides avaient permis de maintenir des exploitations, mais le nombre de dossiers déposés à cet automne est en très forte augmentation, ce qui laisse craindre un retour aux chiffres de 2017.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb dossiers	3	43	24	24	35	2	16	46	21	24	35	10	15	10
Cumul	3	46	70	94	129	157	173	219	240	264	299	309	324	334

Tableau données Chambre Agriculture de Vaucluse – Exploitations en difficultés
2023 : données au 01/08/2023

La question de la Cerise

La cerise en Vaucluse concentre plus de la moitié de la production de cerises industrie en France avec près de 100 producteurs, 650 ha et 6 000 T à 6 500 T annuelles. Malgré des pertes en surface et en production (environ 15% de pertes depuis 2017), cette production est l'un des plus sécurisées pour les producteurs, avec la mise en œuvre de contrats de commercialisation à destination des industriels français.

Les demandes d'export sont nombreuses, mais la cerise industrie est confrontée d'une part au manque de produits assurantiels pour les récoltes et aux difficultés techniques de la protection des vergers face aux prédateurs. Alors, le potentiel se restreint et les clients, chaque année importent un peu plus de cerises de pays tiers non européens (le 1^{er} producteur au monde sont les États-Unis).

En 2023, 900 T de cerises ont été perdues du fait non seulement des aléas, mais surtout de *D. Suzukii*. Pourtant, cette filière a un potentiel de commercialisation important avec des prix rentables pour les producteurs et des garanties de paiement rapide.

Ces conditions techniques défavorables n'aident pas la jeune génération oser à se lancer, même si, financièrement la rentabilité peut être au rendez-vous.

Face au manque de visibilité, nous sommes en train de regarder le train de la compétitivité passer.

La cerise de bouche, dite cerise rouge, a longtemps fait la fierté du Vaucluse. Las, les producteurs jettent l'éponge, de plus en plus nombreux : depuis 2009, la production est en souffrance. L'apparition de *Drosophila Suzukii* a bouleversé les règles de la production. Sans prédateur naturel, elle est la grande gagnante du plan Ecophyto 2018.

Le filet est **UNE** des solutions pour la cerise de bouche qui permettra de faire face aux prédateurs. A ce jour, il n'y a pas de solution technique pour les filets en cerise industrie. Mais comme pour toute stratégie de lutte raisonnée nécessaire, quand les pertes économiques sont supérieures à la rentabilité, il est nécessaire de revoir les process.

A l'occasion du SIA 2023, le MASA annonçait conjointement l'interdiction du phosmet et un accompagnement financier exceptionnel pour les pertes que pourraient subir les producteurs en cas d'attaques sévères de *D. Suzukii*.

Après un début de campagne plutôt frais, qui a freiné l'expansion de ce parasite, les chaleurs du mois de juin ont entraîné son explosion et depuis, nous attendons en vain que le MASA aille jusqu'au bout de son engagement.

Il faut 10 ans pour mettre un verger en production, 1 minute pour signer la fin d'une filière.

Car en 2024, il n'y aura toujours pas de solution alternative au traitement phytosanitaire.

La question de la Lavande

La lavande est une production traditionnelle des zones sèches et difficiles qui est confrontée à plusieurs difficultés :

* Règlementation REACH qui a mis à mal les distilleries traditionnelles, la lavande source de perturbateurs endocriniens : **A trop vouloir se protéger de tout risque, on finit par se demander ce qui va rester...**

* Des impasses techniques et culturelles comme pour la cécidomyie (toujours pas de solution TECHNIQUE EFFICACE) ou la noctuelle. Nous n'avons que peu de visibilité sur la recherche en terme de résistance de nouveaux plants ;

* L'augmentation des surfaces plantées en plaines et dans de nouveaux secteurs de production aidée (Beauce, Dordogne, ...) engendrent une surproduction ;

Des plans d'aides ont été mis en place. Mais l'administration surtranspose la demande des politiques et **plus de la moitié des dossiers sont refusés car ne rentrant pas strictement dans le cadre de la demande administrative.**

Exemple : Production de lavande population / lavande clonale / lavandin sur le plateau de Sault

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lavande population	Surface	6 ha	6 ha	6 ha	9 ha	9 ha	13 ha
	Poids kg/ha	16	19	33	20	12	4
	Prix/kg						
Lavande clonale	Surface	5 ha	5 ha	5 ha	5 ha	4 ha	4 ha
	Poids kg/ha	24	36	29	27	16	7
	Prix/kg						
Lavandin	Surface	9 ha	5 ha	9 ha	9 ha	11,65 ha	11.65 ha
	Poids kg/ha	44	47	64	71	46	36
	Prix/kg	34 €	36 €	18 €	15 €	8 €	

Source : données producteur / coopérative de distillation

A noter qu'en 2023, compte tenu des stocks, il n'y a pas de marché, donc très peu de sorties et les prix ne sont pas encore connus.

Nous déplorons que les dossiers d'aide à la filière lavandicole et instruits par France AgriMer aient généré autant de refus et d'inéligibilité, alors même que le but de cette aide était de permettre aux exploitants en difficulté de rebondir ou au moins de passer le cap.

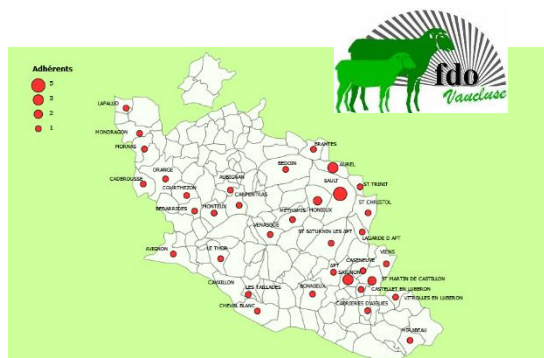
L'allongement des dates de dépôt n'est pas le facteur limitant au petit nombre de dossiers finalement déposés (l'inéligibilité des dossiers entraîne l'impossibilité de déposer), mais ce sont bien les critères plus que restrictifs mis en place par France AgriMer qui ne permettent pas aux exploitants de bénéficier des aides prévues, qui de ce fait, restent effet d'annonce.

La question de la Prédation

Les loups continuent leur progression en France. Leur impact humain et économique est considérable auprès des éleveurs, **le pastoralisme est aujourd'hui en danger**. En Vaucluse, le pastoralisme est une protection importante contre les incendies et préserve nos paysages.

En 2022, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) reconnaissait 5 meutes de loup, présence « permanente » dont au moins 1 meute en plaine.

Les attaques sont en hausse constante et ne sont plus concentrées sur les seuls lieux d'implantation des meutes, puisque des attaques ont eu lieu à Sérignan du Comtat, Lagarde-Paréol ou Venasque par exemple. Pour autant, les attaques sont toutes hors-alpages.



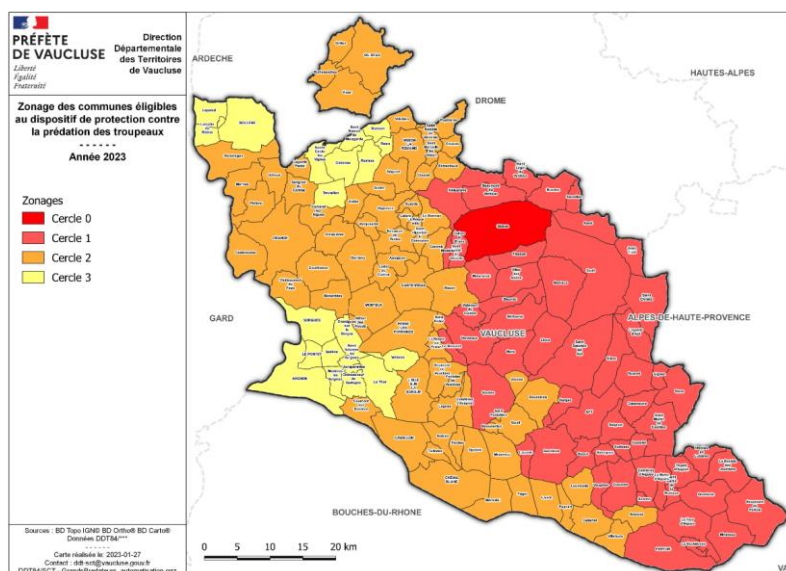
Répartition des élevages ovins dans le département de Vaucluse

Source : FDO 2022

La majeure partie des communes de Vaucluse est classée au moins en cercle 2, et une commune est classée en cercle 0 (Bédoin)¹ même si la mise en place des moyens de protection, dont les chiens de troupeaux a tendance à masquer la réalité des attaques réelles.

Classification des communes de Vaucluse pour l'année 2023

Source : Préfecture de Vaucluse



¹ Préfecture de Vaucluse - Arrêté du 24 janvier 2023 portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation (cercles 1, 2 et 3) pour l'année 2023 – Disponible à l'adresse : https://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/ap_20230124_zonageprotection_vaucluse_sansc0-2-2.pdf

Quelles solutions apporter face au loup qui met en difficulté l'ensemble des éleveurs du département ?

Recensement du nombre d'attaques de loup en Vaucluse et du nombre d'animaux tués

	Nb attaques	Cumul	Nb ovins	Cumul
2011	2	2	11	
2012	9	11	36	47
2013	12	23	22	69
2014	12	35	19	88
2015	9	44	15	103
2016	8	52	9	112
2017	14	66	35	147
2018	21	87	27 (+2 autres)	176
2019	20	107	51	227
2020	81	188	186 (+10 autres)	423
2021	50	238	93 (+12 autres)	528
2022	50	288	63 (+ 14 autres)	605
2023 (à ce jour)	39	333	49 (+14 autres)	

Autres : caprins, canins, bovins (2022 et 2023)

Source : MapLoup

La perte sèche estimée engendrée par le loup est de 16 128 € en 2022 et déjà 12 936 € en 2023, uniquement pour les ovins, en se basant sur le prix de la viande. Mais il est impossible de chiffrer le prix de la perte des brebis en terme de génétique, de coût élevage, de coût soins du troupeau, coût des bergers. Sans compter la fatigue accumulée du berger et de l'éleveur. Car avant une attaque, le loup vient repérer, plusieurs fois par nuit. Après une attaque, c'est le coût du temps passé à chercher ses bêtes, à régler les dossiers administratifs...

Face à ce prédateur, les éleveurs sont dans l'obligation de s'équiper. Notamment, en faisant l'acquisition de chien de protection.

Coût annuel du chien de protection et la prise en charge par l'État (arrêté du 30 décembre 2022 relatif à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours)

	Valeur	Aides
Achat (hors stérilisation)	500 €	375 € / chien – 750 € / an
Alimentation	550 €	815 € / chien
Soins vétérinaires (hors stérilisation)	500 €	-

Source : données éleveur, 2 troupeaux, 400 brebis, non transhumant, parcours sous-bois principalement.

Dans l'exemple ci-dessus, l'éleveur est passé de 1 chien en 2012 à 6 chiens en 2023, et compte tenu des attaques et de la durée de vie des chiens, le renouvellement est de l'ordre de 1 chien / an.

La question de la Viticulture

Comme souvent, il suffit d'un rien pour faire basculer une production en crise. A l'origine de la crise viticole on en trouve une autre, la crise sanitaire de 2020, qui a engendré une modification des exportations (fermeture du marché chinois notamment), une réorientation des achats dans l'Hexagone (du fait de la restriction sur les restaurants) et fait évoluer les pratiques de consommation.

Aujourd'hui des chais sont pleins et ne trouvent pas preneurs. En Côtes du Rhône ce sont plus de 2 500 ha qui devraient se réorienter si rien n'est fait.

Il est nécessaire de trouver des alternatives à la production de vin pour ces vignes.

Peut-on réorienter la production vers des énergies nouvelles (carburant, chauffage, isolation) avant que ces terres ne deviennent des friches, réservoirs de flavescence dorée ? Les bus de Montpellier ou ceux des Landes fonctionnent au marc de raisin (Compagnie Transdev – également présente dans le Vaucluse)²

² Assemblée Nationale - Rapport d'information n° 2609 sur les agrocarburants – 22 janvier 2020 – Disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b2609_rapport-information.pdf - p. 17, 39, 58.

La question du Bio

Le marché du bio plafonne à 8% des consommateurs.

En 2020, les producteurs vauclusiens ont bénéficié des tendances consommateurs à s'approvisionner localement, directement sur les exploitations. Mais l'euphorie a été de courte durée, et dès la fin du confinement, les français ont oublié les petits producteurs. Ces mêmes producteurs qui sont très souvent en agriculture biologique et qui se sont vite retrouvés en difficulté. Le BIO est une segmentation de marché, pas une finalité. En BIO on produit moins, plus cher, mais si le marché n'est pas au rendez-vous, la survie économique est difficile.

La multiplication des labels perd les consommateurs (AB, Eurofeuille, BioCohérence, Demeter, Nature&Progrès, Ecocert, Organic, ...) et ne sécurise en rien les producteurs, puisque le prix n'est pas au rendez-vous de pratiques plus contraignantes et économiquement moins rentables. Le terme BIO recouvre des méthodes et des pratiques différentes d'un label à l'autre, mais également d'un pays à l'autre.

Sur notre département, les dossiers « aide bio », avec le changement de règle qu'à mis France AgriMer *en dehors de tout texte réglementaire*, a pour effet immédiat de rejeter **tous les dossiers dont les exploitants ont géré leur trésorerie**.

Exemple n° 1 : Dossier arboriculteur monté le 16 août 2023 avant modification des conditions d'éligibilité France AgriMer par le biais de la FAQ

DONNEES COMPTABLES		en cas de récent installé (RI) avec une seule référence 2, ne rien saisir dans cette colonne			
valeurs à renseigner en euros (€)	référence 1:exercice comptable clôturé entre 01/06/2018 et 31/05/2019 ou cas particulier RI : _____	référence 2: exercice comptable clôturé entre 01/06/2019 et 31/05/2020 ou cas particulier RI : _____	Référence calculée	Exercice indemnisé exercice comptable clôturé entre 01/06/2022 et 31/05/2023 ou cas particulier RI : _____	
EBE (*)	155 520,29 €	165 973,09 €	160 746,69 €	-	25 241,92 €
Trésorerie nette	143 314,00 €	74 656,00 €	108 985,00 €	-	406 999,00 €

CONTRÔLE ELIGIBILITÉ			AUTOMATIQUE		Respect critères	Eligibilité
Installation avant le 01/01/2023	01/01/2005	Doit être antérieure ou 01/01/2023, sinon INELIGIBLE	OUI	ELIGIBLE		
Dégradation de trésorerie nette sur exercice indemnisé/référence (en %)	273,44%	Doit être >=20% par rapport à la référence	OUI			
Taux de perte d'EBE	115,70%	Doit être >=20% par rapport à la référence	OUI			
PERTE D'EBE éligible	185 988,61 €	EBE référence-EBE exercice indemnisé	OUI			
Aide calculée	92 994,31 €	50%*perte EBE doit être supérieure au seuil de 1000€ et intégrer l'aide du Fond d'urgence Bio	OUI			
Aide maximum plafonnée cadre temporaire Ukraine si activité agricole primaire	92 994,31 €		ELIGIBLE			

* si micro BA: indiquez la marge brute augmentée des subventions

Exemple n° 2 : Ce même dossier après le 1^{er} septembre 2023 après modification des conditions d'éligibilité France AgriMer

DONNEES COMPTABLES		en cas de récent installé (RI) avec une seule référence 2, ne rien saisir dans cette colonne			
valeurs à renseigner en euros (€)	référence 1:exercice comptable clôturé entre 01/06/2018 et 31/05/2019 ou cas particulier RI : _____	référence 2: exercice comptable clôturé entre 01/06/2019 et 31/05/2020 ou cas particulier RI : _____	Référence calculée	Exercice indemnisé exercice comptable clôturé entre 01/06/2022 et 31/05/2023 ou cas particulier RI : _____	
EBE (*)	155 520,29 €	165 973,09 €	160 746,69 €	-	25 241,92 €
Trésorerie nette	149 987,00 €	93 157,20 €	121 572,10 €	-	110 002,34 €

CONTRÔLE ELIGIBILITÉ			AUTOMATIQUE		Respect critères	Eligibilité
Installation avant le 01/01/2023	01/01/2005	Doit être antérieure ou 01/01/2023, sinon INELIGIBLE	OUI	INELIGIBLE		
Dégradation de trésorerie nette sur exercice indemnisé/référence (en %)	pas de perte de dégradation très nette	Doit être >=20% par rapport à la référence	NON			
Taux de perte d'EBE	115,70%	Doit être >=20% par rapport à la référence	OUI			
PERTE D'EBE éligible	185 988,61 €	EBE référence-EBE exercice indemnisé	OUI			
Aide calculée	92 994,31 €	50%*perte EBE doit être supérieure au seuil de 1000€ et intégrer l'aide du Fond d'urgence Bio	OUI			
Aide maximum plafonnée cadre temporaire Ukraine si activité agricole primaire	0,00 €		INELIGIBLE	inférieur au seuil d'aide de 1000€	vous n'êtes pas éligible et ne pouvez pas demander d'aide	

* si micro BA: indiquez la marge brute augmentée des subventions

Données économiques

Sur un an, le coût de l'énergie a augmenté de 64 %, à jeu égal avec les intrants. Le coût de l'énergie électrique doit être maîtrisé pour **permettre la sécurisation de la production alimentaire** de ceux qui utilisent des techniques économes en eau.

Avec des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents, comme celui vécu en 2022 en Vaucluse, qui est le plus important depuis 1988 voire depuis 1966 sur le Sud Luberon, la question de l'eau devient essentielle.

Les projets multiusages existent (HPR, création d'un réseau sur les coteaux d'Avignon) mais le processus doit s'accélérer et les financements doivent être à la hauteur des enjeux, permettant ainsi aux agriculteurs un accès à l'eau afin de sécuriser les exploitations.³

L'arrêt programmé de la détaxation du GNR ne sera jamais compensable dans nos exploitations. L'arboriculture, la viticulture et le maraichage sont des filières très consommatrices de main d'œuvre, beaucoup moins en matériel. A ce jour, aucune perspective n'existe en matériels électriques à bas coût et de faible puissance.

Quand le secteur des transports indique qu'il a négocié un délai, c'est pour mieux répercuter le surcoût sur ses tarifs, ce que l'agriculture ne peut pas faire.

Indices IPAMPA	janv-18	janv-19	janv-20	janv-21	janv-22	janv-23	juil-23
Électricité	104,7	104,8	112,5	116,7	121,2	125	140,4
Engrais et amendements	87,3	96,9	90,3	89,5	169,2	197,7	137
Engrais ternaires	87,8	95,5	92,5	88,3	139,2	185,4	152,2
GNR	115,1	113,2	123,3	99,5	157,6	202,4	168,1

Source : INSEE

Malgré tous les outils de régulation des marchés qui ont été mis en œuvre, aujourd'hui encore l'agriculteur est payé avec ce qui reste...

Si les marges pour les producteurs augmentent, nous serons plus résilients et moins demandeurs d'aides !

La réalité des exploitations agricoles, c'est aussi la surcharge administrative.

En 2023, un jeune agriculteur exploitant lavandiculteur bio installé en 2017 aura dû faire (et refaire) pas moins de 4 dossiers pour se voir refuser les 4 dossiers :

- Pertes liées à la sécheresse 2022 (pas assez de pertes reconnues – 29% au lieu de 30%)
- Dossier aides d'urgence Ukraine de début d'année (pas éligible)
- Dossier aide lavandicole : pas éligible (pas assez de perte de CA 2022 du fait de la replantation sur les 3 ans ayant suivi son installation)
- Dossier aide bio : pas éligible du fait de la trésorerie (Cf. exemple précédent).

Ce même JA, producteur de petit épeautre du Ventoux pour diversifier la production de lavande / lavandin, se voit opposer un refus de son négociant sur la commercialisation de ses produits, car petit épeautre est produit ailleurs en France, en plaine (donc pas les mêmes rendements), en bio, et que le marché n'existe plus car saturé.

Il aura donc passé beaucoup de temps sur des dossiers administratifs pour rien.

³ Assemblée Nationale – Rapport d'information n° 1101 sur la ressource en eau – 21 juin 2018 – Disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/mieau/l15b1101_rapport-information#

Renouvellement des générations

D'ici 10 ans, plus de **30% des agriculteurs** actuels pourront faire valoir leurs droits à la retraite.

Quelles mesures phares pouvons-nous mettre en place afin de relever ce défi du renouvellement des générations en agriculture ?

Dans un département où la population a doublé en 25 ans, la spéculation et le blocage du foncier sont une réalité pour beaucoup de jeunes : baux précaires, non écrits, **comment envisager une agriculture à long terme ?**

Cerise, pomme, poire : aucune installation de jeunes sur ces filières. Le système assurantiel est trop peu protecteur pour les jeunes installés, si un aléa survient trop tôt, il n'y a pas de résilience possible.

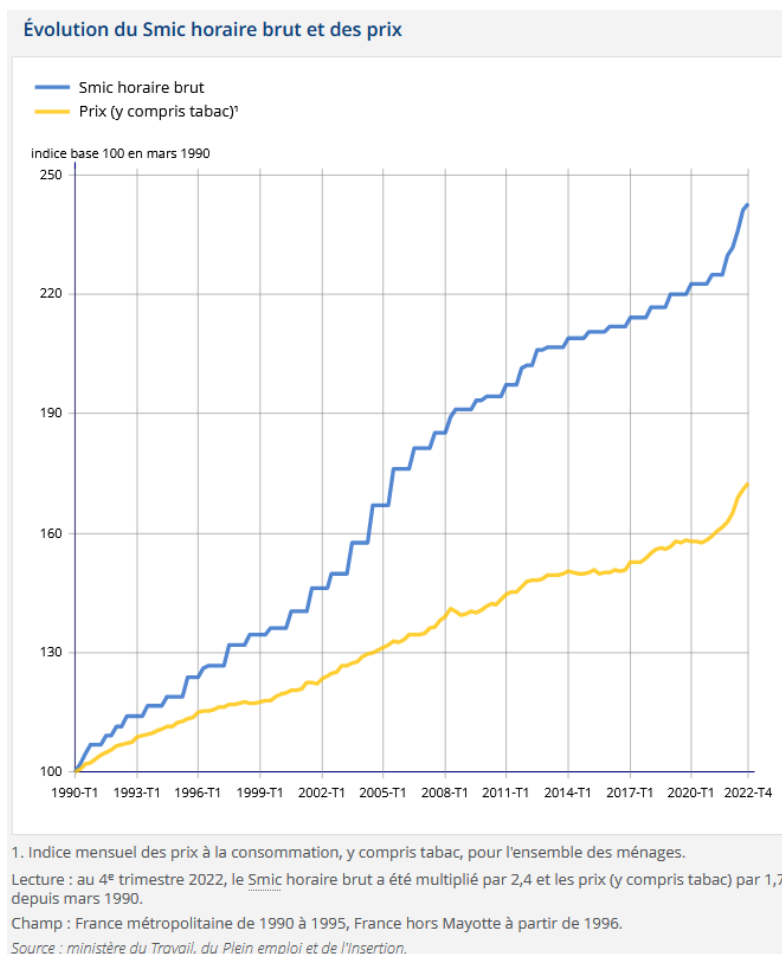
La FDSEA et les JA de Vaucluse est pleinement engagée auprès des collèges et des lycées pour faire découvrir nos métiers et promouvoir l'agriculture. **Mais comment donner envie à des jeunes qui constatent que gagner sa vie, c'est tout sauf simple ?**

L'emploi et la difficulté de recrutement

Les producteurs sont coincés entre prix des intrants en hausse (Cf. indices IPAMPA ci-dessus) dont les salaires (Le SMIC a pris + 15%) et baisse de la consommation. L'alimentation est la variable d'ajustement des ménages, largement relayée par les médias.

Avec ses cultures spécialisées, fruits, légumes, vignes... **le Vaucluse figure parmi les plus utilisateurs de main d'œuvre agricole de France** et **l'agriculture constitue le premier bassin d'emploi en Vaucluse**. Pourtant il existe un cruel manque de main d'œuvre.

Nous sommes l'un des premiers départements utilisateurs des services de l'OFII. Nous luttons aux côtés de l'État pour réguler les pratiques, améliorer les conditions d'embauche, d'accueil des salariés étrangers en particulier.



La première charge dans les exploitations maraîchères, arboricoles et viticoles est souvent la main d'œuvre, souvent devant l'énergie, les emballages ou autres intrants.

En 2022, 2 781 (65 % des exploitations) ont employé 28 757 salariés (dont 31 % de femmes). Cela représente 4 756 CDI et 36 338 CDD.

Les secteurs employeurs sont la viticulture et les cultures spécialisées majoritairement.

Type de production	Nb expl.	Nb Sal.	Contrats	Nb Heures	Masse salariale €
Viticulture	1 652	12 861	19 472	7 435 776	105 682 828
Cultures spécialisées	836	14 157	19 596	9 846 659	133 128 282
Autres	293	1 739	2 026	1 092 115	14 389 321

Source : CCMSA 2022

Il est important pour les employeurs de pérenniser le dispositif TODE qui permet, dans un contexte économique difficile, de ne pas accabler les entreprises qui font vivre le territoire.

Oui nos métiers sont formidables et variés.

Nous sommes fiers de notre vocation première : NOURRIR.



Présidente : Sophie VACHE – 06 14 39 09 23
Secrétaire Général : Sylvain BERNARD – 06 34 26 06 78
Directrice : Claire MERLAND – 07 48 94 52 14
Chargée de communication : Carla DUSSAUX – 07 48 94 21 00



Présidente : Audrey PIAZZA – 07 68 30 00 37
Animatrice : Lucie CECCHINI – 06 77 75 02 89



Présidente : Georgia LAMBERTIN – 06 24 39 46 39
Directeur : Emmanuel OLIVARI – 06 76 07 00 10